

**Procédures d'émargement et de défraiements FORMATIONS ACADEMIQUES ET IH2EF**  
*pour toutes précisions contacter votre gestionnaire de stage (indiquée sur l'OM)*

---



**Les trois présentiels à l'IH2EF :**

- **Repas et hébergements pris en charge par l'IH2EF** – l'institut communique en amont pour vos inscriptions.
- **Défraiement du transport pris en charge par l'académie (EAFC) :**
- => sur retour de vos OM complétés avec justificatifs (billets) le cas échéant **ET** attestation de présence délivrée par l'IH2EF.
- Base forfaitaire de défraiement = tarif SNCF 2<sup>e</sup> classe.
- Les billets de train peuvent être commandés en amont sur demande (auprès de la gestionnaire de stage) : les changements éventuels ou annulations se feront par vos soins.

**Les webinaires IH2EF :** pas d'OM ni d'émargement, les replays sont en ligne sur le Magistère si la session est manquée. Webinaires à suivre dans le cadre de votre formation statutaire.



**Les formations en académie :**

➤ **En présentiel :**

- **Défraiements sur retour des OM complétés**, à la gestionnaire de stage
- ET selon l'émargement réalisé par les intervenants la plupart du temps – vérifier si l'intervenant a noté votre présence (sur Sofia FMO 48h après au plus tard ou sur la liste papier)
- Défraiement du transport base sncf 2<sup>e</sup> classe
- Avec repas (10 euros) si journée complète, cocher la case repas

➤ **A distance :**

- **Emargement individuel sur SOFIA FMO :** attention veillez à procéder à cet émargement au plus tard 48h après le début de la formation . L'EAFC ne peut régulariser pour vous sur Sofia FMO.  
Le code d'émargement à 4 chiffres figure sur votre session dans l'espace Sofia FMO  
Le lien de visio figure la plupart du temps sur la session Sofia FMO

**Remarques :**

- Les défraiements sont calculés par nos bases depuis la résidence administrative vers le lieu de formation.
- En présentiel, vous pouvez regrouper les OM et les remettre à l'intervenant qui se chargera de les envoyer en liasse à l'EAFC, ou les envoyer individuellement.
- Les mises en paiement se font la plupart du temps un mois ou deux après.
- Les inspecteurs du 2D sont en résidence au rectorat et ne peuvent prétendre aux défraiements sur les formations de l'agglomération.
- Les frais de péage ne sont pas pris en charge
- Les frais de parking ne sont pas pris en charge sauf pour un trajet en train.

